

JARDINAGE BIO Janvier 2020

Réaménager son potager

Actuellement, il n'y a rien à faire au jardin. Il faut laisser la végétation au repos pour une meilleure reprise au printemps. Restez au chaud et profitez-en pour réaménager votre potager. Programmez vos prochaines cultures en tenant compte des rotations !



Un jardin en hiver. Photo Adobe Stock

■ Pourquoi faire « tourner les cultures » ?

Chaque plante puise dans le sol ce dont elle a besoin, à des profondeurs qui lui sont propres. Ce faisant, chacune attire un parasite spécifique qui trouve chez elle gîte et/ou couvert.

Par conséquent, si l'année suivante, vous remettez le même légume au même endroit :

➤ Il lui manquera des éléments nutritifs puisés par celui de l'an passé, ce qui le laissera plus faible face aux maladies et aux parasites.

➤ Le parasite qui lui est spécifique aura hiberné sur place et trouvera au printemps sa plante favorite que vous lui apporterez sur un plateau d'argent !

➤ Quelles sont les solutions ? Il ne faut jamais replanter le même légume au même endroit d'une année à l'autre. Faites « tourner » vos cultures, de telle sorte que la précédente rende service à la suivante.

Rotations : mode d'emploi

➤ Partagez votre jardin en quatre parties sur lesquelles alternent chaque année une culture.

➤ En automne, apportez un amendement (compost ou fumure) sur la partie qui recevra les légumes-feuilles, appelés « têtes d'assolement ».

Ces légumes, les plus exigeants, doivent être plantés en premier, après l'amendement. Ils sont très gourmands en azote.

➤ Les légumes-racines seront mis un an après pour ne pas être en contact avec cet amendement qui pour-

rait les faire pourrir. Ils sont très gourmands en potasse.

➤ Placez la troisième année les légumes-fruits car ils rééquilibrent la terre. Les pois, haricots, fèves, par exemple, ont la propriété de fixer l'azote de l'air sur des nodosités présentes sur leurs racines. Par conséquent, ils restituent cet azote à la terre.

➤ Peu exigeants, les légumes-fleurs seront mis en dernier.

➤ Tournez d'un carré chaque année (voir ci-dessous).

➤ Quelques légumes dits pérennes (qui restent en place plusieurs années) dérogent à cette règle : ce sont les asperges, les artichauts, les rhubarbes, les poireaux, les fraises, les choux perpétuels et les topinambours.

Placez-les de manière permanente dans une cinquième parcelle.

• • •

Grâce aux racines de tous ces légumes, différentes chaque année, le sol de votre jardin sera mieux exploité. Ceci se traduira par une amélioration de sa structure et donc de la nutrition de vos plantations.

CALENDRIER LUNAIRE

Janvier		Février		
Me	1	FL → 11 h FE de 13 h à 17 h FL ap. 19 h	S 1	
J	2	FL → 6 h - FE ap. 8 h	D 2	
V	3	FE	L 3	
S	4	FL → 16 h FR ap. 18 h	Ma 4	
D	5	FR	Me 5	
L	6	FR → 15 h R ap. 17 h	J 6	
Ma	7	R	V 7	
Me	8	R	S 8	
J	9	R → 8 h FL de 10 à 20 h	Réf. Maria THUN	
V	10	FL → 16 h	Légende	
S	11	FL → 9 h - FE ap. 11 h	FE - Légumes-feuilles :	
D	12	FE → 20 h - FR ap. 22 h	salades, poireaux, épinards,	
L	13	FR → 8 h	persil, bettes, choux	
Ma	14	FR ap. 10 h	(sauf brocolis et choux-navets).	
Me	15	FR → 6 h - R ap. 8 h	R - Légumes-racines :	
J	16	R	salsifis, endives, carottes,	
V	17	R	céleris-raves, oignons, ail,	
S	18	R → 11 h - FL ap. 13 h	betteraves rouges, navets, radis,	
D	19	FL → 19 h - FE ap. 21 h	pommes de terre,	
L	20	FE	choux-navets.	
Ma	21	FE	FR - Légumes-fruits :	
Me	22	FR → 17 h	haricots, pois, tomates,	
J	23	FR de 7 h à 22 h	courgettes, maïs, concombres,	
V	24	FR → 11 h - R ap. 13 h	potirons.	
S	25	R	FL - Légumes-fleurs :	
D	26	R → 17 h - FL ap. 19 h	artichauts, brocolis, fenouils,	
L	27	FL	tournesols.	
Ma	28	FL → 19 h - FE ap. 21 h	→ : jusqu'à	
Me	29	FE → 13 h - FL ap. 15 h	ap. : après	
J	30	FE	■ : ne pas intervenir	
V	31		dans le jardin	
			□ Période lune montante :	
			favorable aux semis,	
			germination, prélèvement	
			des greffons, greffage	
			■ Période lune descendante :	
			favorable aux travaux du	
			sol, repiquage, plantation,	
			taille, bouturage, rempotage	

VOICI UN EXEMPLE DE MISE EN PLACE DES CULTURES

1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
Fumure à l'automne précédent puis FE	FL + PDT	R Sauf PDT	Fumure à l'automne précédent puis FE	FR	R Sauf PDT	FL + PDT	FR
R Sauf PDT	FR	FR	FL + PDT	FL + PDT	Fumure à l'automne précédent puis FE	Fumure à l'automne précédent puis FE	R Sauf PDT

Prochaine parution : mardi 4 février

Anne JOLAS – Maison de la Nature du Pays de Sierck
Tél. 03 82 88 77 49
anne.jolas@ccb3f.fr
www.maisondelanature.eu

Notez que des ateliers de jardinage bio sont proposés. Basés sur le partage et l'échange d'expériences, ils se déroulent un vendredi sur trois. Le tarif est de 50 € pour l'année. La première séance est gratuite.